

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
désignant les membres de la Commission communautaire
pédagogique créée par l'arrêté du Gouvernement de la
Communauté française du 8 janvier 1996**

A.Gt 16-01-1996 M.B. 31-01-1996

modifications:

A.Gt 21-01-97 (M.B. 25-06-97)

A.Gt 04-11-97 (M.B. 20-03-98)

A.Gt 13-11-98 (M.B. 10-12-98)

Article 1er. - Il faut entendre par "l'arrêté": l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 janvier 1996 créant la Commission communautaire pédagogique prévue à l'article 80 du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles.

modifié par A.Gt 21-01-1997; A.Gt 04-11-1997

Article 2. - Sont désignés comme membres de la Commission communautaire pédagogique:

1° en tant que membre visé à l'article 2, 1°, de l'arrêté:

- le Directeur général de l'Enseignement supérieur,

2° en tant que membres visés à l'article 2, 2°, de l'arrêté:

- Madame Chantal KAUFMANN,

- Mme Anne-Marie RUELLE,

- M. Christian NOIRET;

3° en tant que membres visés à l'article 2, 3° de l'arrêté:

- Mme Marcella COLLE,

- M. Michel ODROVIC,

- M. Edgard CLAUX,

4° conformément à l'article 2, 4°, de l'arrêté, en tant qu'expert proposé par le Ministre qui a l'Enseignement supérieur dans ses attributions:

- M. Daniel ROUSSELET;

5° conformément à l'article 2, 5°, de l'arrêté:

a) en tant qu'experts proposés par les organisations représentatives des pouvoirs organisateurs:

- M. Ph. MERCENIER,

- Mme Monique SIMON-VERREPT,

- M. Raymond VANDEUREN;

b) en tant que fonctionnaire de la Direction générale de l'Organisation des Etudes:

- M. Jean STEENSELS;

6° conformément à l'article 2, 6°, de l'arrêté, en tant que membres proposés par le Conseil général des Hautes Ecoles:

- M. Jean-Pol FRERE,

- M. Ivan FAGNANT.

Article 3. - Mme Chantal KAUFMANN est désignée en tant que Vice-Présidente de la Commission communautaire pédagogique.

Article 4. - Le présent arrêté produit ses effets le 15 janvier 1996.